



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Direction des Politiques Publiques

Gap, le **31 JUL 2018**

Chargée de mission Développement Durable

Affaire suivie par : Carine RIBES  
Téléphone : 04.92.40.49.68.  
Télécopie : 04.92.40.49.69  
Courriel : carine.ribes@hautes-alpes.gouv.fr

**Rénovation de l'alimentation électrique de la Haute Durance – RTE  
Compte-rendu du comité de suivi des mesures d'Évitement Réduction Compensation  
du 05 juillet 2018 – Préfecture salle Jean Moulin**

**Sous la présidence de Mme Bigot-Dekeyzer, Préfète des Hautes-Alpes, en présence de Mme Chavanon, Secrétaire générale de la Préfecture des Hautes-Alpes.**

**Présents :**

M. Cannat, vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes  
M. Giordano, Maire de Saint-Martin-de-Queyrières  
M. Vedel, Directeur de la Direction Départementale des Territoires  
M. Gascuel, Chargé de mission protection et gestion de la nature, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA  
M. Moullec, Chef du service départemental de l'Agence Française de la Biodiversité,  
M. Blanchard, Chargé de mission accueil du public et environnement, Office national des forêts  
M. Durand, Directeur adjoint du Parc national des Écrins  
M. Cancé, Centre régional de la propriété forestière PACA  
M. Mudry, Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes  
Mme Girard, Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes  
M. Kabouche, Directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux – LPO PACA accompagné de Mme Topham et Mme Lebreton, bénévoles groupe local Écrins Embrunais  
Mme Lessard, Chef de projet RTE accompagnée de M. SIGAUD – chargé de concertation – RTE  
Mme Duhautois, Bureau d'étude ECOMED  
M. De Filippo, stagiaire ENA, Préfecture  
Mme Ribes, Chargée de mission développement durable, Préfecture.

**Personnalités qualifiées invitées :**

M. Phisel, responsable du centre de soins pour la faune sauvage « Aquila 04-05 »  
Mme Emilie Genelot, chargée de mission animation départementale Natura 2000

**Excusés :**

M. Remy et Mme Homand, Association Arnica Montana

**Absent :**

M. le Maire de Rambaud

Mme la Préfète remercie l'ensemble des participants pour leur présence et rappelle que le comité de suivi environnemental, installé depuis 2015, a pour mission de s'assurer du suivi environnemental du projet dans sa phase de réalisation et du respect de la mise en œuvre des mesures de compensations s'inscrivant dans la séquence dite ERC (Éviter, Réduire, à défaut Compenser) déterminées pour le projet. Elle précise que le comité s'est réuni deux fois en 2017, en février et en novembre. Cette fréquence traduit l'attention particulière portée par l'État sur l'exemplarité de réalisation de ce chantier conduit par RTE.

Mme la Préfète propose de suivre l'ordre du jour habituel du comité et invite RTE à présenter l'état d'avancement du programme Haute-Durance.

*Le document de présentation powerpoint est joint au présent compte-rendu.*

Mme Lessard présente le diaporama des pages 4 à 6 et notamment le calendrier de réalisation et d'avancement du programme pour chaque ligne aérienne, liaisons souterraines et postes.

Cette présentation n'appelant pas de question, Mme la Préfète propose d'aborder la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact.

Mme Duhautois présente le diaporama de la page 7 à 15 et plus précisément les mesures d'évitement et de réduction dans le cadre des travaux. Elle précise que cette mission est assurée par ECOMED au travers d'audits préalables, de sensibilisation des personnels de chantier, d'audits de contrôle et d'évaluation des demandes de modification d'accès. Le bilan des audits écologiques réalisés fait état de 112 audits réalisés en 2017 et 31 à mi-2018.

Sur la prise en compte des enjeux avifaune dans le planning des travaux, Mme Duhautois indique la simplification de la cartographie des aires de nidification sensibles au survol hélicoptère, une adaptation du planning des travaux pour réduire les impacts et une intégration au fur et à mesure des données de nidification des grands rapaces en s'appuyant sur les réseaux d'observateurs locaux que sont les associations, le parc des Écrins ou encore l'ONCFS.

Elle présente plus en détail le cas du pylône 69 sur Chateauroux-les-Alpes et le pylône 12 sur la commune de la Roche de Rame (ligne P4). Sur le 1<sup>er</sup>, RTE propose, en l'absence d'aire avérée de circaète, de démarrer les travaux dès juillet. Sur le second, RTE constate la présence d'aires de nidification entre 600 et 900m et propose la réalisation des travaux entre août et décembre 2018 et un déroulage des câbles avant mai 2019 afin d'éviter la période de reproduction/nidification.

Mme Duhautois termine la présentation par le tableau d'incidence des travaux sur les 3 espèces de rapaces (Circaète Jean-le-Blanc, faucon pèlerin et aigle royal) et le bilan de la mise en place des balises anticollision : 13km équipés sur les 30km prévus.

Mme la Préfète invite les membres du comité à s'exprimer suite à la présentation.

M. Kabouche questionne la mission du bureau d'étude ECOMED. Il précise que si la mission est le suivi de la conduite du chantier et la vérification des la mise en œuvre des mesures ERC, il estime que cette mission est défailante car il n'appartient pas aux observateurs locaux et notamment aux associations d'apporter des connaissances naturalistes mais que ce travail revient entièrement au porteur de projet.

Mme la Préfète tient à préciser que le comité n'est pas un lieu de polémique mais un lieu d'échange sur le suivi environnemental du projet. Elle ajoute que ce projet est très suivi par les services de l'État qui sont particulièrement vigilants sur les questions environnementales. Mme la Préfète précise que tout est construit sur l'idée d'utiliser les compétences de chacun et si les associations souhaitent faire passer des informations, elles sont les bienvenues. La bonne connaissance environnementale locale vient renforcer la qualité d'ensemble du projet.

M. Kabouche précise qu'il a beaucoup de respect pour le travail des services de l'État et du CNPN et qu'il ne s'agit pas de se sentir obligés de fournir des informations à des bureaux d'études privés mandatés par le porteur de projet.

Mme la Préfète souligne qu'il ne s'agit pas de la meilleure façon de travailler mais c'est un droit. Elle précise qu'il y a moins d'efficacité si les services de l'État doivent se faire l'intermédiaire.

Mme Lessard ajoute que sur un calendrier, les travaux évoluent tout le temps, obligeant à une adaptation permanente. Sur ce point RTE est satisfait du travail mené par ECOMED qui a une bonne connaissance du terrain pour y travailler depuis 2011. Mme Lessard précise qu'il y a une bonne connaissance des zones de nidification mais que ces dernières restent chaque année à affiner sur le territoire et que l'apport du réseau d'observateurs locaux est essentiel. A cet égard, elle rappelle que la LPO a participé au groupe de travail environnement préalable au projet.

M. Kabouche rappelle que RTE a demandé au CNPN un accord dérogatif à la loi et demande au porteur de projet d'être à la hauteur de cette demande.

Mme Lessard précise que c'est bien le cas, RTE ayant répondu à tous les signalements de sites potentiels communiqués par les associations, sites d'ailleurs connus car relevés dans le dossier présenté au CNPN.

M. Kabouche précise qu'il a contribué à la conception du modèle d'avisphère présenté et s'interroge sur le peu de linéaire équipé à ce jour. Il demande pourquoi les 30km de lignes à équiper ne le sont pas.

Mme Lessard répond que si les pylônes sont levés, les câbles sur le linéaire concerné ne sont pas encore déroulés. Les avisphères seront donc installées en même temps que les câbles.

Mme la Préfète invite à poursuivre la présentation.

Sur les pistes forestières, à ce jour, 81 pistes sont fermées provisoirement et 48 remises en l'état initial (diaporama p.16).

M. Cannat a déjà évoqué le maintien de piste notamment pour la DFCI (risques incendie). Il émet le souhait d'un partenariat avec la DDT pour aider les communes à monter un dossier.

Mme la Préfète rappelle, comme il a été dit lors d'un précédent comité, qu'il n'y a pas d'automatisme et que la demande est à examiner au cas par cas. La demande doit être explicite et fondée dans la mesure où la refermeture est la norme et la conservation de piste une exception.

M. Vedel précise qu'à chaque demande, le SDIS est associé à l'instruction.

M. Giordano a fait plusieurs demandes pour de l'exploitation forestière et de la DFCI. Il regrette de s'être heurté à un refus de la part des services de l'État. Il souligne le manque de volonté politique par rapport à la filière bois des Alpes.

M. Vedel rappelle que pour l'aspect DFCI, le dossier est systématiquement examiné avec le SDIS qui, en cas de réponse négative, argumente son refus. Il en est de même pour l'exploitation forestière avec l'expertise de l'ONF.

M. Giordano indique que le plan d'aménagement est sur 25 ans et que si les maires souhaitent déposer un dossier de défrichement, ils doivent le faire rapidement car les travaux doivent avoir lieu en 2019.

M. Kabouche précise que les pistes forestières sont des projets collatéraux qui viennent fragmenter les espaces naturels.

M. Giordano souligne le souci des incendies en altitude et rappelle l'incendie de l'automne dernier en Italie.

Mme la Préfète confirme ses propos : en la matière l'expertise revient au SDIS. Elle rappelle l'engagement de RTE à la refermeture des pistes et la revégétalisation des sites.

Mme Lessard précise que cet engagement est respecté.

La présentation se poursuit par la compensation au défrichement par la réalisation de travaux de plantation en forêts publiques (diaporama p. 17).

M. Kabouche souhaite relayer une remarque de l'association Arnica Montana et notamment de M. Remi, son Président. Ce dernier propose sur les communes de l'Argentière et de Saint Martin de Queyrières que les plantations ne soient pas du mélèzes mais plutôt des pins à crochet.

Mme Lessard répond que cette demande avait bien été relayée et qu'un mélange des deux espèces apparaît comme la solution la plus appropriée. Cette solution a été proposé aux services de l'État.

Mme la Préfète invite les membres du comité à s'exprimer et invite RTE avant de poursuivre la présentation des mesures de compensation environnementale.

Mme Duhautois présente le diaporama des pages 19 à 29 (mesures C1 à C6).

*Pour les projets P1 et P2 :*

- Mesure C1 - restauration et gestion d'une parcelle rudérale : la mesure en est au stade de l'identification et de la validation des parcelles compensatoires.

- Mesure C2 - restauration de la fonctionnalité de l'adoux de Barrachin : cette mesure fait l'objet d'un focus car il s'agit d'une mesure de substitution à une mesure initiale qui n'a pu être mise en œuvre. Il s'agit de reconnecter l'adoux au système alluvial de la Durance et à restaurer la continuité hydraulique et piscicole. Cette mesure a été validée par les services de l'État et elle est portée par la fédération de pêche.

*Pour les projets P3, P4, P5 et P6 :*

- Pour la mesure C1 - restauration de pelouses sèches à mésophiles : une présentation est faite par la chambre d'agriculture. Il s'agit d'une mesure agi-environnementale classique mais avec obligation de résultat. Deux contrats sont signés (Chorges et la Bâtie-Neuve) et huit sont en cours de finalisation. A ce jour, 7 hectares sont contractualisés.

M. Kabouche souligne l'importance des mesures de compensation dans le fuseau. Il demande si le projet de restauration de l'addou de Barrachin fait l'objet d'une autorisation.

M. Gascuel précise qu'un arrêté de protection de biotope existe déjà sur cette zone et qu'il y a donc un intérêt pour sa protection. Il précise qu'un arrêté préfectoral doit être pris et sera proposé par la DREAL. Cette mesure est particulièrement suivie par les services de l'État.

M. Moullec est satisfait de la mesure et précise que l'on ne parle pas souvent des milieux aquatiques. Il souligne la bonne collaboration avec RTE sur l'ensemble des travaux dans le respect de la protection de ces milieux. Il souligne le contrôle et l'encadrement des travaux par les inspecteurs de l'AFB.

Mme Duhautois reprend la présentation :

- Mesure C2 – restauration expérimentale des zones ouvertes remaniées : cette mesure fait l'objet d'une thèse visant à définir un protocole d'expérimentation de différents dispositifs afin de restaurer une dizaine d'hectares.

- Mesure C3 – mise en place de cultures faunistiques : la recherche de parcelles s'est faite en collaboration avec la fédération de chasse. En 2018, 4 nouvelles associations de chasse ont proposé des parcelles à la compensation. Il est particulièrement difficile de trouver des parcelles et la recherche a donc été étendue au département et notamment aux communes de Bréziers, de l'Épine et de Saint Julien en Beauchêne.

M. Kabouche tient à souligner un « moment historique » et un changement de trajectoire des mesures de compensation dans la mesure où les communes retenues sont hors zones de chantiers RTE.

Mme Duhautois rappelle le souhait de localiser ces mesures à proximité des impacts mais souligne également pour certaines mesures la difficulté sur le terrain à trouver des hectares pour leur mise en œuvre. C'est pourquoi, en accord avec les services de l'État, la recherche s'est élargie au territoire départemental.

Mme la Préfète rappelle que la loi biodiversité de 2016 prévoit les sites naturels de compensation. Elle répond que l'on peut se montrer insatisfait de la solution trouvée car elle n'est pas dans le fuseau mais qu'on ne peut parler de dévoiement des mesures de compensation qui restent locales.

M. Cannat tient à souligner sa satisfaction que les mesures restent dans le département et en remercie l'État.

M. Gascuel ajoute que sur le plan réglementaire, au titre du suivi et des travaux, il y a bien vérification du respect des engagements du CNPN et les éventuelles adaptations de travaux ne vont pas au-delà de ce qui est autorisé par le CNPN.

M. Vedel ajoute que ce qui est important c'est la réalisation des mesures. Il faut rester pragmatique et travailler avec les acteurs et les lieux où les mesures vont fonctionner.

Mme Duhautois continue la présentation :

- Mesure C4 – mise en place d’îlots de senescence dans des boisements à vocation sylvicole : une convention avec le CRPF a été signée pour rechercher des boisements privés. A ce jour, 7 hectares (sur 50 hectares) sont identifiés sur la commune de Saint-Clément.

- Mesure C5 - expertise des ouvrages d’art existants – élaboration d’un plan de gestion : une réunion est à organiser en septembre avec les acteurs concernés (DIRMED, CD), la DDT et l’animatrice Natura 2000. Il s’agit de réaliser un guide pratique à l’égard des gestionnaires pour la prise en compte des chauves-souris. Le suivi du pont rouge est programmé en juillet. Il sera réalisé en concertation avec l’animatrice Natura 2000. Les données lui seront transmises.

- Mesure C6 - restauration de bas marais alcalin : cette mesure est bien enclenchée mais se heurte à une problématique juridique, à savoir un parcellaire morcelé en raison d’une indivision (nombreux propriétaires).

M. Kabouche souligne que sur les 3 mesures, seuls 7 hectares sur 30 hectares ont aboutis. Il s’interroge sur les indicateurs de réussite en la matière.

M. Gascuel répond que les mesures ne sont pas encore aboutit mais sont en cours.

Mme la Préfète rappelle que la réunion du comité deux fois par an vise précisément à s’assurer de l’état d’avancement de chaque mesure.

M. Kabouche questionne sur le suivi et l’évaluation de la mesure C5 s’agissant d’un simple rendu papier.

Mme la Préfète rappelle que les gestionnaires d’ouvrages d’art directement concernés que sont l’État et le Conseil départemental sont présents ce jour et que ce guide sera un outil précieux pour une meilleure prise en compte des espèces.

M. Kabouche questionne sur l’indice de réussite pour la zone humide (marais alcalin) une fois le dossier fait.

Mme Duhautois précise que RTE recherche une solution juridique pour rendre cette mesure pérenne. A ce stade, la mise en œuvre de cette mesure est liée à la bonne volonté des multiples propriétaires.

Mme la Préfète souhaite une bonne poursuite des travaux dans un climat le plus constructif possible. Elle remercie les participants et cède la présidence à Mme la Secrétaire générale.

Mme la Secrétaire générale invite RTE à la présentation du suivi du protocole aigle royal.

Mme Duhautois cède la parole à M. Aurélien Besnard du CNRS, coordonnateur scientifique et directeur du programme, contacté par téléphone (diaporama p. 30 à 36).

M. Besnard rappelle les objectifs scientifiques du protocole : disposer d’éléments précis d’appréciation de l’impact des lignes électriques sur la mortalité des rapaces et identifier les points de conflits avec le réseau électrique existant. A cette fin, les oiseaux doivent être capturés afin de se voir apposer un GPS.

M. Besnard indique que la méthode de capture utilisée dans le massif central n'a pas fonctionné dans les Écrins car les captures d'images ont montré que les appâts (lapins) étaient captés par la faune sauvage et notamment les renards.

Après changement des proies, des aigles ont été photographiés mais trop tardivement pour tenter des captures. Un 1<sup>er</sup> aigle a été capturé et équipé de la balise : le constat est une fréquentation très limitée de la zone équipée par les nouvelles lignes et un survol de ces dernières à une altitude supérieure de 300m au sol.

Au printemps, ce sont 8 juvéniles qui ont été équipés sur 7 territoires.

Ces captures se sont appuyées sur un réseau d'observateurs locaux (association envergure alpine, parc national des Écrins, parc naturel régional du Queyras, ONCFS...etc). Afin de respecter la période de reproduction/nidification, la reprise des captures est prévue pour la fin septembre.

M. Kabouche demande si cette étude sera suffisante pour avoir un avis sur la fréquentation de la région par l'aigle mais également pour les autres espèces.

M. Besnard rappelle que ces éléments ont déjà été discutés lors des précédents comités et précise que l'aigle royal est un modèle d'étude pour les autres espèces. Il précise que sur le circaète, l'échantillon serait ridicule scientifiquement au regard du peu d'individus.

M. Kabouche questionne sur la localisation des balises et les études préalables de trajectoires pour voir l'identification des secteurs à équiper.

Mme la Secrétaire générale précise qu'il y a deux mesures : l'équipement prévu qui se fait au fur et à mesure des travaux et un équipement complémentaire si un impact supplémentaire des lignes apparaît à la lumière des résultats de l'étude.

Mme Lessard ajoute que le protocole permettra une réelle connaissance sur les déplacements des rapaces mais également quelles autres infrastructures pourraient déranger l'espèce.

M. Durand indique une reprise des travaux sur le pylône 69. Les agents du Parc des Ecrins ont relevé sur l'aire une couvaison mais qui a échoué. Il invite RTE à se rapprocher de l'équipe de secteur pour une mise à jour de la localisation du nid.

Questionnée sur les travaux sur la RN 94, Mme Lessard précise que les travaux devaient se terminer fin juin mais que ces derniers ayant été modifiés dans leur consistance, la DIRMED a exceptionnellement autorisé RTE à poursuivre jusqu'au 12 juillet sous réserves d'une longueur de l'alternat réduit et d'une mobilisation de personnel le week-end pour aider à la circulation.

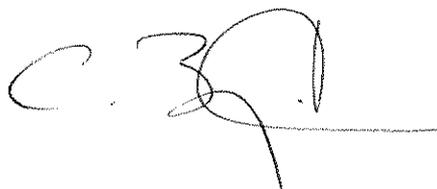
Mme la Secrétaire générale demande si les membres du comité souhaitent s'exprimer suite à la fin de la présentation.

M. Kabouche souligne une insatisfaction globale par rapport aux mesures ERC. Il indique qu'une seule mesure est importante : le démantèlement de la ligne du Galibier/ Lautaret par rapport à la présence du vautour. Il demande la date de suppression de cette ligne.

Mme Lessard rappelle brièvement la configuration du réseau d'alimentation actuel des Hautes-Alpes et celle issue de la mise en œuvre du projet RTE. Elle précise que l'enlèvement de la ligne du Lautaret sera effective dès que le poste de Pralong sera terminé (fin 2020). La ligne sera donc supprimée entre septembre et décembre 2021 (neutralisation des travaux en hiver et au printemps).

Mme la Secrétaire générale remercie l'ensemble des participants et clôt la séance en précisant que le prochain comité se tiendra en début d'année 2019.

La Préfète,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Bigot-Dekeyzer', written over a horizontal line.

**Cécile BIGOT-DEKEYZER**